



assoph0793@orange.fr

<http://www.assoph.org/assoph.org>

Communiqué de presse 5 mai 2018

La Cour de Cassation vient de rejeter le pourvoi formé par Ian Bailey contre sa mise en accusation devant la Cour d'Assises de Paris pour le meurtre de Sophie Toscan du Plantier commis en Irlande en décembre 1996.

Il est de la responsabilité des autorités irlandaises de respecter ses engagements internationaux en matière de mandat d'arrêt européen et de remettre immédiatement l'accusé aux autorités françaises, il en va de l'État de droit.

Après 22 ans, il est nécessaire qu'un procès, en sa présence effective, permette à Ian Bailey de répondre enfin aux charges graves ou concordantes réunies contre lui.

Paris 5 mai 2018